

# SÉANCE DU 23 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 23 mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur René BUJON Maire Adjoint.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

BUJON/LIEGE-TALON/MARTIN/MIRAULT/MOITEAUX/MENOIRE/THABAUD/DENZLER/MONDIN  
LAVAUD/COURLIT

## ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur COURARI  
Madame MAILLOCHAUD a donné pouvoir à Monsieur BUJON  
Madame PENICHON a donné pouvoir à Madame MIRAULT  
Madame ALLOY a donné pouvoir à Monsieur LAVAUD

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Michel COURLIT

Monsieur le Maire adjoint propose à l'assemblée d'ajouter les points «CONVENTION FRELON AVEC LE CONSEIL GENERAL», «TRAVAUX RUE DU TERRIER DE BOURGUIGNOL : AVENANT» et «AMORTISSEMENTS» : accord unanime du conseil.

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014

Monsieur BUJON présente les comptes administratifs et de gestion 2014 qui font apparaître :

### Pour la Commune :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	766 032,50 €
Recettes :	883 439,60 €
Excédent 2013 :	289 452,06 €
Excédent de fonctionnement :	406 859,16 €

#### Investissement :

Dépenses :	147 223,75 €
Recettes :	288 766,73 €
Déficit 2013 :	129 772,77 €
Excédent d'investissement :	11 770,21 €
Reste à réaliser dépenses 2014 :	178 053,00 €
Besoin de financement :	166 282,79 €

**Soit un excédent global de clôture de 240 576,37 €**

### Pour le C.C.A.S :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	3 869,34 €
Recettes :	3 000,00 €
Excédent 2013 :	6 625,88 €

**Soit un excédent global de clôture de 5 756,54 €**

### Pour le lotissement :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	50 477,24 €
Recettes :	50 477,24 €

#### Investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	50 477,24 €
Déficit 2013 :	88 910,88 €

**Soit un déficit global de clôture de 38 433,64 €**

Pour la commune, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 166 282,79 €, il est donc proposé au Conseil Municipal de prélever sur les 406 859,16 € d'excédent de fonctionnement, la somme de 166 282,79 € pour la porter en investissement au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» et de reporter les 240 576,37 € restant en section de fonctionnement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- 1 Approuve les comptes administratifs et comptes de gestion 2014 de la commune, du C.C.A.S et du lotissement «La Croix du merle»,
- 2 Accepte la proposition destinée à combler le besoin de financement en investissement pour la commune de Balzac et de conserver le reste en section de fonctionnement

## **VOTE DES BUDGETS 2015**

Monsieur BUJON informe le conseil municipal que la commission des finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition soit:

- \* 9,62% pour la taxe d'habitation
- \* 19,99% pour la taxe sur le foncier bâti
- \* 49,22% pour la taxe sur le foncier non bâti

Monsieur BUJON présente les budgets 2015 :

### **Pour la Commune :**

#### Fonctionnement :

Dépenses : 1 114 148,37 €  
Recettes : 1 114 148,37 €

#### Investissement :

Dépenses : 711 853,00 €  
Recettes : 711 853,00 €

### **Pour le C.C.A.S :**

#### Fonctionnement :

Dépenses : 8 756,54 €  
Recettes : 8 756,54 €

### **Pour le lotissement :**

#### Fonctionnement :

Dépenses : 38 433,64 €  
Recettes : 38 433,64 €

#### Investissement :

Dépenses : 38 433,64 €  
Recettes : 38 433,64 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide:

- de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015;
- d'adopter les budgets primitifs 2015.

## **PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE**

Dans le cadre de l'avancement de grade par la promotion interne, Monsieur BUJON propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à 29 heures à compter du 23 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

## **PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT CAE**

Monsieur BUJON rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 9 février 2015, a créé un poste d'agent des services techniques en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) sur une base 22 heures hebdomadaires.

Cependant, Monsieur BUJON propose que, pour le bon déroulement du service, ce poste soit passé à 22h30 hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition et autorise la signature du poste d'agent des services techniques en C.A.E. pour une durée hebdomadaire de 22 heures 30.

## LICENCE IV

Monsieur BUJON informe l'assemblée que Madame CHAMBRET, gérante de la supérette, souhaite louer la licence IV de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de louer la licence IV de la commune à Madame CHAMBRET pour un montant annuel de 150 euros et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

## CONVENTION FRELON AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur BUJON expose au Conseil Municipal :

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes sont associées à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

1. le piégeage sélectif des fondatrices ;
2. le recensement exhaustif des nids ;
3. la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune peut contribuer au recensement des nids de frelons asiatiques sur son territoire.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié des coûts des interventions commandées sur son territoire.

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 15 mai 2015 ;

Vu le projet de convention transmis par le Département ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

## TRAVAUX RUE DU TERRIER DE BOURGUIGNOLLE : AVENANT

Monsieur BUJON informe l'assemblée que lors des travaux de voirie rue du Terrier de Bourguignolle, des modifications ont été apportées. Celles-ci entraînent donc les plus values suivantes :

Rabotage de chaussée le long des trottoirs existants	+ 2 550,00 € H.T.
Fourniture et pose de canalisation Ø300 CR8 y compris lit de pose et remblai calcaire	+ 900,00 € H.T.
Création de regards avaloirs profil T	+ 390,00 € H.T.
Fourniture et mise en œuvre de 0/30 calcaire sous trottoir y compris le ralentisseur par surélévation de 15 ml de long	+ 7 000,00 € H.T.
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à la main sur accès y compris préparation et couche d'accrochage	+ 495,00 € H.T.
<b>Soit un total de :</b>	<b>+ 11 335,00 € H.T.</b>

<b>Montant initial du Marché</b>	<b>63 581,70 € H.T.</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>74 916,70 € H.T.</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>14 983,34 € H.T.</b>
<b>Montant</b>	<b>89 900,04 € T.T.C</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

## AMORTISSEMENTS

Monsieur BUJON propose à l'assemblée de délibérer sur les durées d'amortissements suivantes :

<b>Biens</b>	<b>Compte</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	2031	5 ans
Groupements de collectivités : bâtiments et installations	2041582	10 ans
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	20422	5 ans
Concessions et droits similaires	2051	2 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €		1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Comité des jumelages : pour la venue des Italiens lors du week-end de la cavalcade (du 29 mai au 1er juin 2015), la commune prendra à sa charge le repas du vendredi midi qui se déroulera dans le restaurant scolaire. Pour le repas pizza du lundi soir, Monsieur le Maire prendra en charge personnellement la fourniture des ingrédients nécessaires à leur fabrication, les autres frais seront partagés avec l'association. Un conseil municipal informel sera organisé avant le repas. La Maison des jeunes propose aux jeunes de San Prospero (s'il y en a) une soirée jeux le vendredi soir avec les ados de Balzac.
- Mars en Braconne : le programme de cette année était de grande qualité et a attiré énormément de public.
- Le dossier de la mini-crèche privée avance.